



Divorce et carte de resident

Par **johannetnadyne**, le **16/10/2009** à **20:05**

Bonjour,rrnrJ entretien une relation avec une jeune femme d 'origine Camerounaise . Il y a toute fois un problème elle est mariée avec un homme de nationalité francaise. elle est marié depuis 2 ans et aura 3 ans de mariage en septembre 2010. rnrnMon amie est sous pression, car il n'y pas de vie de couple avec cet homme, plus aucune affinité physique ou sentimentale.rnrnson mari la menace de ne pas l'accompagner à la préfecture pour renouveler sa carte de résident. Mon amie travaille en contrat formation pour une grande Surface, elle espère un CDI en janvier 2010, et a suivi le contrat d intégration demandé par l'état Francais. La vie commune n est pas rompue il font chambre à part.rnMon amie n 'assure plus le devoir conjugal mais continue a entretenir la maisonrn rnmerci de nous aider car mon amie veut divorcer pour vivre avec moi, nous envisageons de fonder une famille avec un bébé, mais elle a peur de perdre son droit a la carte de résident et d etre expulsé du territoire.rnil est important de comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un mariage blanc, mais son mari l'a trompé sur son alcoolisme et toxicologie (une lettre de sa mere relate les faits et le menace s'il ne change pas de comportementrrnrnmerci d 'avance

Par **anais16**, le **26/10/2009** à **21:08**

Bonjour,rrnrle titre de séjour "conjoint de français" est renouvelé automatiquement à partir du 3 eme renouvellement (soit la 4eme carte).rnSi avant cela, la préfecture suspecte une rupture de vie commune, le titre de ne sera pas renouvelé et on lui délivrera une obligation de quitter le territoire français; cela même si elle a un emploi.rnLe non renouvellement peut intervenir si le mari ne va pas à la préfecture ou dès qu'il y a rupture de la vie commune.rnrnSachez également que si vous êtes français, et si vous avez un enfant avec elle, elle sera alors mère d'enfant français; ce qui lui donne plein droit à un titre "parent d'enfant français" dès la

naissance de l'enfant.rnrnRéfléchissez bien tous les deux à vos projets et meilleures options, le principal étant d'éviter à tout prix un refus de renouvellement par la préfecture....